



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU HAUT-RHIN

Envoi par
messagerie
le 22/5

**Direction Départementale des Territoires
du Haut-Rhin**

Service agriculture et développement rural
Bureau aides directes et foncier

Monsieur Geoffrey SCHALL
TRYBA-ENERGY

N/Réf : JD/AK

Dossier suivi par : M Jean Deffinis

☎ : 03 89 24 82 94

✉ : jean.deffinis@haut-rhin.gouv.fr

Objet : compensation agricole - projets solaires :
- Aspach-Michelbach et Vieux-Thann : décharge et friches
- Réguisheim : ancienne gravière

Colmar, le 20 mai 2019

Monsieur,

Par message du 15 mars 2019, vous m'avez interrogé sur l'éventualité de mesures de compensation collectives prévues par la loi du 13/10/2014, concernant les deux projets solaires de votre société ci-après :

- EPV 44 sur les communes d'Aspach-Michelbach et Vieux-Thann,
- EPV 1 sur la commune de Réguisheim.

Au vu des éléments que vous nous avez transmis, je vous informe que ces deux projets ne sont pas concernés au vu d'une consommation de terres à usage agricole inférieure à 5 ha.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

le directeur départemental adjoint
des territoires du Haut-Rhin
Le Chef du Service
Agriculture et Développement Rural

Philippe STIESNARD
Philippe STIESNARD